



Décisions du Comité exécutif
(270)

1. Le Comité exécutif s'est réuni le 22 septembre 2009 sous la présidence de M. G.V. Krishna Rau (Inde).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document EB-3962/09 Rev. 1 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Voix et contributions

Point 2.1 : Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2008/09

3. Le Comité a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 18 septembre 2009 et de la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2008/09 figurant dans le document EB-3952/08 Rev. 2¹.

Point 2.2 : Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2009/10

4. Le paragraphe 5) de l'Article 13 de l'Accord de 2001 dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties respectivement au prorata de leurs exportations et de leurs importations pendant les quatre années civiles précédentes. Le Comité a noté que les documents ED-2069/09 et ED-2070/09

¹ Un document révisé a été ultérieurement approuvé par le Conseil (document EB-3952/08 Rev. 3).

contenaient des informations sur la base statistique de calcul de la répartition initiale des voix entre Membres exportateurs et importateurs respectivement². Les Membres ont été invités à informer le Secrétariat des modifications éventuelles à apporter aux chiffres de ces documents, à la suite de quoi la répartition initiale des voix (document EB-3966/09) sera examinée par le Conseil.

Point 3 : Projets de mise en valeur du café

Point 3.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC

5. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3965/09 dans lequel figure le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sur deux propositions révisées et deux propositions nouvelles à examiner par les Membres.

Augmentation des revenus des caféiculteurs vietnamiens par l'accroissement de l'efficacité des exploitations agricoles et la gestion de qualité (révisée)

6. La Responsable des projets a déclaré que cette proposition avait été soumise par le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam (document WP-Board 1049/08 Rev. 1). Le projet était initialement intitulé "Amélioration de l'efficacité de l'emploi des ressources de la production et de la transformation du café par la formation des exploitants par des exploitants". Selon les procédures de l'OIC applicables aux projets, il s'agissait de la troisième et dernière fois que ce projet pouvait être examiné par le CVP. Le CVP a examiné la proposition révisée en août 2009 et la majorité de ses Membres ont recommandé de l'approuver. Le Viet Nam n'est pas encore membre du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) mais ses représentants devaient se réunir avec le FCPB cette semaine pour examiner les questions liées à l'adhésion de ce pays. La qualité de membre du FCPB est impérative pour pouvoir bénéficier d'un financement par cette organisation ; dans le cas contraire, d'autres sources de financement doivent être mobilisées. Elle a ajouté qu'un cofinancement avait été mobilisé auprès d'un important bailleur de fonds, la Fondation Bill et Melinda Gates, ainsi qu'auprès de deux organisations du secteur privé.

7. Au cours des débats sur ce projet, on a fait valoir qu'il avait été considérablement amélioré, même si le budget pourrait bénéficier d'une révision complémentaire. Les Membres ont également noté que le FCPB préférerait les projets régionaux.

8. Le Comité a noté que le projet pourrait être soumis à d'autres bailleurs de fonds, comme des banques régionales de développement, si le financement du FCPB ne pouvait pas être obtenu, et il a décidé de recommander au Conseil d'approuver cette proposition.

² Des documents révisés ont été ultérieurement diffusés auprès du Conseil (documents ED-2069/09 Rev. 1 et ED-2070/09 Rev. 1).

Séquençage du génome du café pour une meilleure caractérisation, utilisation et conservation de la diversité génétique de Coffea (révisée)

9. Cette proposition a été soumise par le Centre national de recherche sur le café (Cenicafé) de la Fédération nationale des caféiculteurs de Colombie, en collaboration avec l'université Cornell (document WP-Board 1054/08 Rev. 1). Le Comité a noté que les auteurs avaient demandé que la proposition soit retirée de l'ordre du jour de façon qu'une proposition plus complète puisse être élaborée.

10. Le Directeur exécutif a déclaré que des variétés de café disparaissent et il a souligné qu'il était important de prendre des mesures en ce qui concerne le génome du café, mesures qui pourraient participer à l'amélioration de la qualité du café et de la résistance aux ravageurs et aux maladies. Il a invité les Membres (notamment le Brésil, la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie et les pays centraméricains comme le Costa Rica) à l'aider à organiser des consultations avec des instituts de recherche de leurs pays afin d'engager une coopération au sujet de l'élaboration d'un projet d'application pratique pour la communauté caféière.

11. Le Comité s'est félicité de cette suggestion qui pourrait déboucher sur un projet qui bénéficierait aux producteurs à long terme.

Conservation et utilisation durable des ressources génétiques du café : perspective mondiale (nouvelle)

12. La Responsable des projets a déclaré que cette proposition a été soumise par l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) (document WP-Board 1058/09). Après examen, le CVP était partagé entre recommander de l'approuver ou de la réviser.

13. Le Comité a pris note de ces renseignements ainsi que d'une déclaration de la représentante de l'OIAC sur l'importance de ce projet et de la conservation des ressources génétiques du café pour le développement durable de l'industrie mondiale du café. Il s'agit d'un projet de recherche appliquée qui peut bénéficier d'un financement du FCPB. L'Ethiopie et l'Ouganda seraient les centres d'excellence respectifs pour l'Arabica et le Robusta. D'autres pays africains, notamment l'Angola, la République Centrafricaine et la République démocratique du Congo, pourraient également travailler avec les centres d'excellence pour aider à préserver les ressources génétiques.

14. Au cours des débats sur ce projet, les Membres ont exprimé leur soutien à cette proposition qui est importante pour la région et ont noté les offres d'assistance technique du Brésil et du Kenya, par l'intermédiaire d'institutions de ces pays. Il a également été suggéré que, dans la mesure où ce projet concerne la biodiversité, il pourrait bénéficier d'un financement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

15. Le Comité a noté que le Secrétariat rechercherait le bailleur de fonds le plus approprié pour le projet et a décidé de recommander au Conseil d'approuver la proposition.

Amélioration du potentiel de la production de Robusta gourmet en Ouganda (nouvelle)

16. La Responsable des projets a déclaré que cette proposition a été soumise par l'*Istituto Agronomico per l'Oltremare* (IAO) du Ministère des affaires étrangères italien (MAE), avec le soutien du Gouvernement ougandais (document WP-Board 1059/09). La proposition fait fond sur les enseignements du projet pilote en cours en Amérique centrale, intitulé "Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains" (CFC/ICO/39). Le CVP était partagé entre recommander d'approuver ou de réviser la proposition.

17. Le représentant de l'Ouganda a fait une déclaration sur l'importance de ce projet. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que cette proposition était intéressante. La nécessité d'une application régionale du projet a été soulevée, tant pour une amélioration des possibilités de mobiliser des fonds que pour le bénéfice de la région dans son ensemble. D'autres pays, comme l'Angola et la Tanzanie, pourraient y participer.

18. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander de réviser le projet pour y inclure d'autres pays de la région.

19. Enfin, le Comité a noté que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en mars 2010 devront parvenir au Directeur exécutif avant le **18 décembre 2009** au plus tard.

Point 3.2 : Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB)

20. Le Chef des opérations a présenté le rapport de situation sur les projets figurant dans le document EB-3959/09 Rev. 1 et a déclaré que les projets ci-après avaient été examinés par le FCPB depuis la dernière réunion :

- *Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café en Afrique orientale* : En avril 2009, le Comité exécutif du FCPB a approuvé cette proposition qui comprend le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. L'UE a approuvé sa contribution de cofinancement en juillet et les documents juridiques sont en préparation.

- *Programme de compétitivité des entreprises du café* : En juillet 2009, le Comité consultatif du FCPB a recommandé au Comité exécutif du FCPB d'approuver cette proposition en octobre 2009. La mise en œuvre du projet devrait commencer au Guatemala et en Jamaïque début 2010, avec un cofinancement de Oikocredit.
- *Projet Trifinio de caféiculture durable* : En juillet 2009, le Comité d'évaluation des projets du FCPB a décidé que cette proposition ne convenait pas à un financement par le FCPB dans la mesure où El Salvador n'est pas membre du FCPB.
- *Étude du potentiel des bourses de produits de base et autres formes de marchés en Afrique de l'Ouest* : Le Comité d'évaluation des projets du FCPB a examiné cette proposition en juillet 2009 et a suggéré que les auteurs examinent tous les documents produits par le FCPB sur ce sujet et tiennent compte de l'expérience de chaque pays participant afin d'aborder le problème de façon stratégique.
- *Amélioration et diversification de la production de café des petits exploitants en Amérique centrale* : Le Comité d'évaluation des projets du FCPB a examiné cette proposition en juillet 2009 et a suggéré de la réviser de nouveau pour tenir compte des priorités des pays concernées en matière de café.

21. Le Chef des opérations a ajouté que le Comité consultatif du FCPB examinerait trois propositions de projets en janvier 2010 :

- *Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre, les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo*
- *Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale : Intensification de l'utilisation de méthodes de transformation améliorées en Ethiopie et au Rwanda*
- *Amélioration de la sécurité économique des petits caféiculteurs du Malawi et de Tanzanie au moyen de la diversification dans les produits de base durables* (pour ce projet, le FCPB a chargé un consultant de préparer la proposition complète).

22. Au cours des débats sur ce point, le Comité a noté que les procédures d'examen des projets par le CVP et le Comité exécutif gagnaient en efficacité et que l'OIC soumettait des projets répondant aux impératifs du FCPB et pouvant bénéficier d'un financement par celui-ci. Un des impératifs est que les pays concernés doivent être membres du FCPB. Le

FCPB préfère les projets de nature régionale. Dans le cadre du nouvel Accord, les mécanismes relatifs aux activités des projets et aux sources de financement seront perfectionnés et l'OIC fera fond sur l'expérience acquise avec le FCPB.

23. Le Directeur exécutif a invité les Membres à voir à la bibliothèque une exposition préliminaire du matériel sur les projets qui sera affiché sur le stand de l'OIC à l'occasion du 20^e anniversaire du FCPB à Amsterdam, en décembre 2009. C'est l'occasion de voir les résultats des projets terminés et les premiers résultats des projets en cours. Il a ajouté qu'il avait été invité à faire un exposé au nom des organismes internationaux de produits (OIP) sur la collaboration entre le FCPB et les OIP à l'occasion du 20^e anniversaire du FCPB.

24. Le Comité a pris note de ce rapport de situation sur les projets qui figure dans le document EB-3959/09 Rev. 1 et des rapports présentés sous ce point de l'ordre du jour.

Point 3.3 : Réseau international sur le génome du café (ICGN)

25. Le Directeur exécutif a déclaré que la question du génome du café et la suite à y donner avait été discutées sous le point 3.1 ci-dessus. L'ICGN a fait un exposé au Comité exécutif en mars 2009 et le Directeur exécutif est en contact régulier avec ses représentants depuis cette époque. L'ICGN est un groupe informel de scientifiques qui travaillent sur le séquençage du génome du café, dont les applications pratiques permettraient d'améliorer la qualité du café et sa résistance aux ravageurs et aux maladies. Il organisera des consultations avec des instituts de recherche pour déterminer si un statut juridique peut être conféré à l'ICGN et si celui-ci peut bénéficier de financements d'autres institutions et élaborer un programme de travail. Il fera rapport aux Membres sur cette question à la prochaine réunion. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 4 : Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ)

26. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3963/09 dans lequel figure un rapport sur les classifications d'Arabica et de Robusta entre octobre 2008 et juin 2009. Le volume de café classé par la *London International Financial Futures and Options Exchange* (NYSE Liffe) comme inférieur aux normes optimales de la Résolution 420 pendant la période considérée s'est élevé à 2,22 millions de sacs (43,6%) sur un total de 5,07 millions de sacs, soit une augmentation de 25% par rapport à la même période en 2007/08. Sur ce total, 75% provenaient du Viet Nam et 9% d'Indonésie. En ce qui concerne l'Arabica classé par l'*Inter-Continental Exchange* (ICE), plus de 80% du café ont été acceptés entre octobre 2008 et juin 2009. Il a ajouté qu'un autre grade livrable a été inclus dans les classifications de la NYSE Liffe depuis février 2009 – "P" *Premium Class* (café de la meilleure qualité), qui s'applique au café supérieur aux grades usuels de classification (0 à 4).

27. Le Chef des opérations a également présenté le document EB-3964/09 dans lequel figure un rapport sur la mise en œuvre du PAQ entre octobre 2008 et juin 2009. Vingt-huit Membres exportateurs représentant un peu plus de 67% des exportations mondiales ont appliqué la Résolution 420. Pendant la période considérée, les 26 Membres qui ont fourni périodiquement des informations ont exporté près de 44,06 millions de sacs, soit 63,19% des exportations mondiales totales de café vert, par rapport à 66,21% pendant la même période de l'année caféière 2007/08.

28. On a fait valoir que les volumes refusés aux classifications avaient augmenté, traduisant les modifications dans les régimes climatiques des pays producteurs et la nécessité de porter l'attention sur les changements climatiques. Le Directeur exécutif a souligné la nécessité pour les pays producteurs de fournir des informations et il a déclaré qu'une mission de l'OIC serait dépêchée au Viet Nam et en Indonésie en octobre 2009 pour examiner la question du respect du Règlement sur les statistiques et de la fourniture d'une assistance technique. Il espère que cette démarche permettra d'améliorer l'information sur la qualité du café.

29. Le Comité a pris note de ces renseignements et des rapports figurant dans les documents EB-3963/09 et EB-3964/09.

Point 5 : Questions financières et administratives

Point 5.1 : Rapport du Comité des finances

30. Le Président du Comité des finances, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a déclaré que le Comité s'était réuni le 21 septembre 2009. Le Comité a reçu un rapport sur l'état des finances au 31 août 2009 (document WP-Finance 72/09). Le Comité a noté que les Autres recettes pour les onze premiers mois de l'exercice enregistraient un écart négatif de £4 133, essentiellement dû à la baisse des taux d'intérêts des placements. Des économies de £5 344 ont toutefois été réalisées sur les dépenses totales, se traduisant par un écart positif de £1 211 par rapport au budget. Le Comité a noté que, en dépit d'un climat financier très difficile, l'état des finances de l'Organisation était satisfaisant.

31. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 5.2 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2009/10

32. Le Président du Comité des finances a déclaré que le Comité avait examiné dans le détail le projet révisé de budget administratif pour 2009/10 figurant dans le document WP-Finance 67/09 Rev. 2, car des modifications substantielles y ont été apportées depuis qu'il a été examiné en mars 2009. Ces modifications sont dues à des changements dans l'indemnité de poste en mars 2009 et aux fluctuations des taux de change ; tout aussi importantes, les prévisions des recettes ont également été ajustées en raison de la baisse des

taux d'intérêt et du ralentissement de l'utilisation des installations de conférence. Les mesures que le Directeur exécutif a prises pour prévenir les effets de ces changements comprennent notamment la retraite anticipée de certains fonctionnaires et leur non remplacement. Ces mesures ont permis d'équilibrer le budget de l'exercice en cours et le projet de budget pour 2009/10. Le Comité s'est inquiété de l'effet d'une réduction des effectifs sur les services fournis et les activités entreprises dans le cadre de l'Accord de 2007 ; toutefois, le Directeur exécutif a confirmé que les tâches des fonctionnaires partant à la retraite seraient réparties entre les fonctionnaires restants et il estime que l'impact ne devrait pas être significatif. Le poste d'un fonctionnaire partant à la retraite devrait être pourvu en temps opportun. Le Comité a également examiné la question du maintien du barème des traitements de l'Organisation des Nations Unies mais a décidé que, après plus de 40 ans d'application de ce barème, des arguments irréfutables devraient être avancés pour y apporter des changements. Le Comité a examiné les options de réduction des coûts des locaux, y compris la sous-location du rez-de-chaussée ou du deuxième étage, le déménagement hors du Royaume-Uni et la mise en commun des locaux et des services avec d'autres organisations internationales, notant que le bail serait révisé en 2011. Le Directeur exécutif poursuit l'examen de plusieurs options. En conclusion, le Comité a décidé de recommander d'approuver le budget.

33. Le Comité a pris note de ces renseignements ainsi que d'une demande d'analyse des coûts de l'Organisation dans le cadre du nouvel Accord, et de la confirmation que les chiffres de l'indemnité de poste appliquée correspondaient à ceux de l'Organisation maritime internationale (OMI).

34. Le Directeur exécutif a déclaré que l'Organisation s'était efforcée de faire face aux coûts supplémentaires avec prudence, sans puiser dans le Fonds de réserve. En ce qui concerne la révision du loyer, une clause du bail limite toute augmentation éventuelle à £14 par pied carré. Le loyer actuel s'établit à £26 par pied carré environ, soit à peu près la moitié du loyer des locataires plus récents des autres étages de l'immeuble.

35. Le Comité exécutif a remercié le Président et les membres du Comité des finances pour leurs efforts constructifs et a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget administratif pour 2009/10 figurant dans le document WP-Finance 67/09 Rev. 2³. Sur la base de dépenses totales de £2 927 000 et de recettes des sources extérieurs estimées à £159 000, la contribution par voix serait de £1 384, soit une augmentation de 3,9% par rapport à l'exercice 2008/09.

Point 5.3 : Nomination d'un vérificateur agréé

36. Le Comité a noté que conformément aux dispositions de la Règle 62 du Règlement de l'Organisation, le Directeur exécutif nomme annuellement un vérificateur agréé en consultation avec le Comité exécutif. Le Comité a pris note de la recommandation du Comité

³ Ultérieurement approuvé par le Conseil et distribué sous la cote ICC-103-13.

des finances de reconduire le cabinet Smith Williamson, qui a été nommé pour la première fois en 2008, et a noté que le Directeur exécutif proposait de nommer le cabinet Smith Williamson vérificateur agréé de l'OIC pour l'exercice 2009/10.

Point 5.4 : Paiement des arriérés

37. Conformément aux dispositions des Résolutions 429 (Ouganda), 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua) le Directeur exécutif est invité à informer le Comité exécutif du respect des conditions de ces Résolutions.

38. Le Président du Comité des finances a déclaré que l'Ouganda avait versé la totalité de ses arriérés de contributions ainsi que sa cotisation pour 2008/09 et qu'il avait respecté l'échéancier de la Résolution 429. Le Nicaragua ne respecte pas l'échéancier de la Résolution 437. Conformément à la Résolution, il a remboursé ses arriérés au début mars 2009, mais il n'a pas versé le montant exigible plus tard en mars 2009, ni sa cotisation pour 2008/09. La République démocratique du Congo a versé quelques mensualités mais est en retard par rapport à l'échéancier de la Résolution 430 et n'a pas payé sa cotisation pour l'exercice en cours. Le Comité a noté les efforts déployés par ces pays mais a recommandé de maintenir la suspension des droits de vote de la République démocratique du Congo et de suspendre les droits de vote du Nicaragua.

39. Le Directeur exécutif a ajouté que le Règlement financier de l'OIC ne prévoyait pas le paiement des contributions en plusieurs étapes et qu'une résolution du Conseil serait nécessaire pour ce faire. Conformément au Règlement financier, les droits de vote des pays qui ne s'acquittent pas de leurs contributions doivent être suspendus.

40. Le Comité a pris note de ces renseignements. Il a remercié l'Ouganda de son attachement au respect des dispositions de la Résolution 429 et a noté que les droits de vote de la République démocratique du Congo et du Nicaragua étaient suspendus.

Point 5.5 : Comité des finances 2009/10

41. Le Comité a noté que le mandat du Comité des finances (document WP-Finance 2/04) dispose que les représentants des Membres sont nommés par le Comité exécutif à sa réunion de septembre. Le Comité a décidé que cette question serait examinée par le Conseil à sa 103^e session du 23 au 25 septembre 2009.

Point 6 : Questions diverses

Jacques Thinsy (Belgique)

42. Le Comité a noté qu'il s'agissait de la dernière réunion à laquelle assisterait M. Jacques Thinsy (Belgique) et l'a remercié pour sa contribution et les orientations qu'il a fournies à l'OIC pendant près de 40 ans.

Point 7 : Prochaines réunions

43. Le Comité a noté que, en supposant que l'Accord de 2001 soit encore en vigueur à cette date, sa prochaine réunion se tiendrait à Guatemala pendant la semaine du 1 au 4 mars 2009.